



HAL
open science

Monnaie de bronze du Haut-Empire surfrappée découverte à Alauna 1 (Valognes, Manche). Retour sur le “ double sesterce ” de Postume

Pierre-Marie Guihard

► **To cite this version:**

Pierre-Marie Guihard. Monnaie de bronze du Haut-Empire surfrappée découverte à Alauna 1 (Valognes, Manche). Retour sur le “ double sesterce ” de Postume. *Annales de Normandie*, 2015, 2, pp.105-115. hal-02025150

HAL Id: hal-02025150

<https://hal.science/hal-02025150v1>

Submitted on 19 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Monnaie de bronze du Haut-Empire surfrappée découverte à Alauna¹ (Valognes, Manche). Retour sur le « double sesterce » de Postume

PIERRE-MARIE GUIHARD*

DEPUIS LA RÉFORME D'AUGUSTE (23-20 av. J.-C.), le monnayage de bronze relevait de l'autorité du sénat romain dont la marque *S(enatus) C(onsulto)* apparaît sur toutes les espèces frappées. Après avoir produit en abondance des monnaies de bronze durant les trois premiers siècles de notre ère, l'atelier de Rome, qui détenait d'ailleurs le quasi-monopole de la frappe des trois métaux (or, argent et bronze), diminua le volume de ses émissions à partir de Septime Sévère (193-211), pour réduire encore considérablement sous les règnes de Valérien (253-260) et de Gallien (253-268)².

L'usurpation de Postume, en 260, marqua un renversement de tendance. Dès sa prise de pouvoir, l'usurpateur gaulois entreprit en effet de rétablir, à Trèves³, la frappe intensive du bronze. Toutefois, cette restauration ne renoua pas seulement avec le passé ; elle s'accompagna surtout d'une indéniable nouveauté : à côté des monnaies à l'effigie laurée traditionnellement représentatives du sesterce, Postume fit frapper des monnaies à buste radié⁴, sur l'exemple de Trajan Dèce (249-251) dix ans auparavant. P. Bastien, en réexaminant le sens

* Service de numismatique, Centre Michel de Boüard, CRAHAM, UMR 6273 (CNRS / Université de Caen Basse-Normandie). pierre-marie.guihard@unicaen.fr

1 Depuis 2013, l'agglomération antique d'Alauna est l'objet d'une fouille archéologique programmée dirigée par L. Paez-Rezende (Inrap), L. Jeanne et C. Duclos (archéologues bénévoles). Cet article a été rendu possible par la bienveillance des archéologues du site. Qu'ils trouvent ici l'expression d'une sincère reconnaissance.

2 L'aggravation de cette situation serait l'une des conséquences de la dévaluation de l'*antoninianus* sous Valérien et Gallien, dévaluation qui aurait retiré tout intérêt à la frappe de la monnaie de bronze : cf. P. LE GENTILHOMME, « Variations du titre de l'*antoninianus* au III^e siècle », *Revue Numismatique*, 1962, p. 147-159 ; R. TURCAN, *Le trésor de Guelma, étude historique et monétaire*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1963, p. 50-53.

3 Sur la localisation très probable de l'atelier monétaire de Postume dans la cité mosellane, voir notamment la mise au point de D. GRICOURT, « Les premières émissions monétaires de Postume à Trèves », dans *Trésors Monétaires*, t. XII, 1990, Paris, BnF, p. 36-40. *Contra* G. Elmer et P. Bastien qui le situent à Cologne : G. ELMER, « Die Münzprägung der gallischen Kaiser in Köln, Trier und Mailand », *Bonner Jahrbücher*, 146, 1941, p. 8-9 ; P. BASTIEN, *Le monnayage de bronze de Postume*, Wetteren, Éditions Cultura, 1967, en part. p. 39. Voir en dernier lieu J. de WITTE, « Médailles de Cologne (*Colonia Agrip-pinensis*) », *Revue Numismatique*, 1862, p. 49.

4 P. BASTIEN, *Le monnayage...*, *op. cit.*, p. 28-31.

de cette décision, a montré de façon convaincante que les nouvelles émissions possédaient une valeur monétaire supérieure à celle du sesterce lauré⁵. Dans la hiérarchie des valeurs, elles devaient probablement équivaloir le double des sesterces traditionnels, d'où le nom de « doubles sesterces » que P. Bastien leur confère. En 1933, P. H. Webb remarquait déjà à propos des bronzes de Postume que « some pieces are so large and heavy as to suggest the possibility that, as they have not the appearance of medallions, they may have been tariffed as double sestertii or as one sestertius and one half »⁶. Toutefois, la comparaison des poids ne peut permettre de conclure à un rapport pondéral quelconque entre les bronzes laurés et radiés. Dans son étude de 1967, P. Bastien constate simplement que le sesterce radié est plus lourd que le sesterce lauré⁷. Seule une différence du module entre les deux types s'impose à l'œil. Cela interroge au premier abord. Cela peut aussi aider à comprendre le sens que Postume donna à l'émission de monnaies de bronze à l'effigie radiée. En ne leur accordant pas le poids de deux sesterces, il créa « une monnaie d'autorité »⁸, d'une valeur libératoire plus élevée. Aussi, l'initiative de l'empereur des Gaules aboutit très vite à la fabrication de monnaies irrégulières à la tête radiée bien connues des numismates⁹. Extrêmement abondantes, ces émissions proviennent d'ateliers organisés et distincts de Trèves, comme celui que P. Bastien dénomma « atelier II », ou d'officines plus modestes.

C'est précisément dans ce contexte que prend place une récente découverte, réalisée lors des fouilles de l'agglomération antique d'*Alauna*¹⁰ (Valognes, Manche). Il s'agit d'un sesterce du Haut-Empire dont la caractéristique première est d'avoir été surfrappé au type du monnayage de Postume (Fig. 1).

Au droit, deux effigies se superposent très distinctement l'une sur l'autre. On reconnaît d'emblée une tête radiée, qui est donc celle de Postume. Par le

5 P. BASTIEN, « Théorie du monnayage de bronze de Postume », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1966, p. 111 ; P. BASTIEN, *Le monnayage...*, *op. cit.*, p. 28-34, en part. p. 31.

6 P. H. WEBB, *The Roman Imperial Coinage*, V, II, Londres, Spink, 1933, p. 334.

7 P. BASTIEN, *Le monnayage...*, *op. cit.*, p. 29.

8 De poids identique ou presque à ceux des sesterces laurés du Haut-Empire, ils avaient une valeur plus grande, qui était garantie en somme par le pouvoir de Postume. Sur cette notion, voir P. BASTIEN, *Le monnayage...*, *op. cit.*, p. 31, qui est suivi par H. HUVELIN et D. NONY, « Le trésor de Néry (Oise), monnaies de bronze sous Postume », *Revue Numismatique*, 1978, p. 92.

9 P. BASTIEN, *Le monnayage...*, *op. cit.*, p. 77-94 ; D. HOLLARD et P. GENDRE, « Le trésor de Rocquencourt et la transformation du monnayage d'imitation sous le règne de Postume », dans *Trésors Monétaires*, t. VIII, Paris, BnF, 1986, p. 9-45 ; D. GRICOURT et D. HOLLARD, « Le trésor de bronzes romains de Méricourt-l'Abbé. Recherches sur les monnayages d'imitation tardifs de Postume », dans *Trésors Monétaires*, t. XIII, Paris, BnF, 1992, p. 15-43 ; D. GRICOURT, « La chronologie des imitations de bronzes radiés à l'effigie de Postume », *Cahiers Numismatiques*, 122, 1994, p. 13-27 ; P. KIERNAN, « Counterfeit Bronze Coinage in the Late Third Century A.D. The Ardennes Hoard of imitation double sestertii of Postumus », *Kölner Jahrbuch*, 42, 2009, p. 625-687.

10 Identifiée depuis la fin du XVII^e siècle grâce à ses principaux monuments (thermes et théâtre), l'agglomération antique, située à l'emplacement de l'ancien village d'Alleaume, à la sortie sud-est de l'actuelle ville de Valognes, s'étendrait sur une surface estimée entre 20 et 35 ha. Elle est identifiée à l'*Alauna* de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin. Cf. J. PILET-LEMIÈRE, D. LEVALET, *Carte archéologique de la Gaule. La Manche*, 50, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1989, notice 570.



Fig. 1. – Sesterce du Haut-Empire surfrappé au type du monnayage de Postume découvert à Alauna (Valognes, Manche). Poids : 25,83 g. Diamètre : 33 mm. Service de numismatique du CRAHAM (photo et dessin : J.-C. Fossey, CRAHAM).

style, l'effigie impériale se rapproche des productions de l'atelier II. Les premières lettres de la titulature sont encore identifiables : nous y voyons la séquence IMP C M CASS, qui correspond probablement à la légende longue IMP C M CASS LAT POSTVMVS P F AVG des premières frappes en bronze de l'usurpateur. Les reliefs primitifs n'ont été que partiellement oblitérés par cette seconde frappe (Fig. 2). On peut ainsi identifier le profil lauré très reconnaissable d'Antonin le Pieux (138-161) : son portrait est en général bien équilibré et sa coiffure se caractérise par des boucles antérieures ne recouvrant que le haut du front¹¹. La titulature ne nous échappe pas complètement : la séquence PIVS P P TR P XXIII à l'avant du portrait est encore visible. La surfrappe occulte le début de la légende où apparaissait le *cognomen* ANTONINVS associé au titre AVG(*ustus*). Dans sa forme complète (ANTONINVS AVG PIVS P P TR P XXIII), cette titulature ramène aux années 159-160 du 4^e consulat¹².

Le revers, très usé, montre Mars debout de face, en contrapposto, avec le visage à droite et coiffé d'un casque. Il tient une haste renversée de la main droite et s'appuie sur un bouclier. Aucune légende ne peut être restituée. Cette représentation de Mars se retrouve sur bien des monnaies d'Antonin le Pieux. Par contre, elle n'est jamais liée à la légende de droit ANTONINVS AVG PIVS P P TR P XXIII¹³. En outre, de nombreuses autres frappes attirent l'attention sur l'importance de Mars dans le monnayage de bronze de Postume.

11 P. BASTIEN, *Le buste monétaire des empereurs romains*, vol. I, Wetteren, Éditions Numismatique Romaine, 1992, p. 25.

12 H. MATTINGLY, E. A. SYDENHAM, *The Roman Imperial Coinage. Vol III, Antoninus Pius to Commodus*, Londres, Spink, 1930, p. 13, 152-153 ; H. MATTINGLY, *Coins of the Roman Empire in the British Museum. Volume IV, Antoninus Pius to Commodus*, Londres, British Museum, 1968, p. 357 sqq.

13 Les droits à la titulature ANTONINVS AVG PIVS P P TR P XXIII sont successivement associés à des revers mettant en scène la Félicité, la Piété, la Santé, un temple octastyle, un Génie, une personnification de Rome ou l'empereur sacrificant. Cf. H. MATTINGLY, E. A. SYDENHAM, *The Roman Imperial Coinage...*, op. cit., p. 152-153.



Fig. 2. – Droit surfrappé à l'effigie radiée et à la titulature de Postume (photo : E. Broine, CRAHAM).

Le dieu de la guerre y apparaît aussi debout avec une haste et un bouclier¹⁴. Il convient de signaler une autre particularité. Le hanchement, très caractéristique, de Mars sur notre exemplaire est identique à celui de certaines émissions de l'atelier II¹⁵. Il faut donc admettre que le revers du sesterce de Valognes a lui aussi été surfrappé, le type originel ayant complètement disparu sous l'empreinte du nouveau coin.

Le remploi de sesterces laurés du Haut-Empire est d'un usage répandu dans les ateliers irréguliers – notamment l'atelier II – et semble ignoré à Trèves¹⁶. Par ailleurs, comme l'a démontré P. Bastien, les axes de coins dans l'atelier officiel s'orientent souvent en sens inverse $\uparrow\downarrow$. En revanche, les ouvriers des ateliers irréguliers donnent la plus grande fantaisie à l'orientation des axes de coins¹⁷. Nombreuses sont en effet les orientations perpendiculaires et obliques : c'est précisément le cas de notre exemplaire, dont l'axe est à 4h ($\uparrow\searrow$).

¹⁴ On le rencontre communément à Trèves et dans les émissions de l'atelier II : cf. P. BASTIEN, *Le monnayage...*, *op. cit.*, cat. n^{os} 9, 47-57, 153, 171, 185, 192, 215, 220-221, 230, 234, 256, 367, 381, 393.

¹⁵ Cf. en particulier P. BASTIEN, *Le monnayage...*, *op. cit.*, cat. n^{os} 171, 215, 230, 393.

¹⁶ P. BASTIEN, *Le monnayage...*, *op. cit.*, p. 41, 91-92.

¹⁷ Comme il en ressort de l'examen du catalogue de P. BASTIEN, *Le monnayage...*, *op. cit.*, p. 162-225.

	54-68	98-117	117-138	138-161	161-180	180-192	Indét. Haut-Empire	Ex.
Trésor Estrée-Wamin (Pas-de-Calais)			2 S		2 S		2 S	6
Trésor "Ardennes"							1 S (?)	1
Trésor Châteaubeau "sources" (Seine-et-Marne)							1 S + 1 S (?)	2
Trouvailles isolées de Genainville (Val-d'Oise)					1 S			1
Trésor de Guiscard (Oise)			1 S*				3 S	4
Trésor de Néry (Oise)							1 S	1
Trésor Méricourt-l'Abbé (Somme)			1 S		1 S			2
Trésor "Picardie"							3 S	3
Trésor Parville (Eure)	1 A*		1 S				3 S	4
Trésor d'Elverdinge (Belgique)		1 S	3 S		2 S		3 S	9
Trésor de Werken (Belgique)							5 S	5

* S = sesterce ; A = as

Tab. 1. – Découvertes de monnaies de bronze du Haut-Empire (98-192) surfrappées à l'effigie radiée de Postume.

Dans le tableau 1 ont été inventoriés divers exemples de surfrappes¹⁸. On voit bien que celles-ci sont surtout attestées dans les provinces gauloises nord-occidentales, Valognes étant la découverte la plus excentrée. Autre fait notable : les surfrappes interviennent presque toujours sur des monnaies des Antonins (98-192), exclusivement des sesterces laurés – en premier lieu ceux des années 117-192. C'est la preuve qu'il y avait un réel intérêt à surfrapper les bronzes laurés du Haut-Empire d'un buste radié de Postume. Un tel constat obligerait peut-être à reconnaître derrière cette manipulation la figure de faussaires désireux de faire quelque bénéfice. En effet, transformer un sesterce lauré en le refrappant à l'effigie radiée de l'usurpateur n'a probablement rien d'un geste banal et non réfléchi, puisqu'il permet d'en augmenter la

¹⁸ L'inventaire de ces surfrappes s'établit difficilement, car l'effigie impériale et la titulature disparaissent souvent sous l'empreinte des nouveaux coins. Par conséquent, notre tableau 1 ne prétend pas à l'exhaustivité.

valeur¹⁹. Nous découvrons une autre preuve de cette prime accordée à la couronne radiée à travers les moules monétaires en terre cuite mis au jour à Sées²⁰ (Orne). La technique du surmoulage distingue d'emblée la production de Sées de celle des ateliers monétaires impériaux²¹. En effet, ces derniers ont exclusivement recours à la frappe entre deux coins pour imprimer le droit et le revers sur les flans monétaires. En utilisant la coulée en lieu et place de la frappe, la pratique s'inscrit à l'encontre des règles établies par le pouvoir officiel et bascule, de fait, du côté de la contrefaçon répréhensible²². À Sées, le surmoulage a précisément porté sur des monnaies en bronze (*dupondii*) de la période des Antonins (98-192), qui présentent toutes une couronne radiée (Fig. 3). Cela étonne



Fig. 3. – Moule monétaire en terre cuite d'un *dupondius* à l'effigie radiée d'Antonin le Pieux (138-161) découvert à Sées (Orne) (photo : J.-C. Fossey, CRAHAM).

19 Au même titre que les contremarques qui remplacent par une couronne radiée les lauriers de certains sesterces de Postume. Voir entre autres exemples : M. THIRION, « Les trésors d'Elverdinge et de Werken », *Revue Belge de Numismatique*, 1960, p. 99-101 ; D. HOLLARD, « Bronzes de Postume trouvés en Picardie », *Trésors Monétaires*, 1988, p. 47, n° 2 ; P. KIERNAN, « Counterfeit Bronze Coinage... », *op. cit.*, p. 645, n° 6.

20 P.-M. GUIHARD et F. FICHET DE CLAIRFONTAINE, « Les moules monétaires de Sées (Orne). Monnayeurs locaux et circulation du bronze au III^e siècle apr. J.-C. », *Revue Numismatique*, 2015 (à paraître).

21 La technique du surmoulage consiste à prendre sur une galette en matériau argilo-sableux l'empreinte en creux d'une monnaie. Le procédé vise ensuite à faire correspondre, par leurs faces imprimées, deux valves de droit et de revers, de sorte à former un moule fermé. La coulée du métal en fusion pouvait commencer. Après refroidissement, il n'y avait pas d'autre solution que de briser l'ensemble pour récupérer la monnaie.

22 Les sources législatives conservées ne parlent pas du surmoulage de dénominations de bronze avant le IV^e siècle, mais il est probable que ces monnaies coulées étaient également reconnues comme fausses dans la mesure où elles n'étaient pas frappées avec des coins officiels dans des ateliers impériaux. Dans sa version actualisée sous Constantin (326), la *lex Cornelia de falsis* (81 av. J.-C.) condamne expressément la technique du coulage de faux (*si quis nummum falsa fusione formaverit*), qui fait à l'évidence concurrence aux *monetae publicae*. Grâce à leur ressemblance presque parfaite avec les monnaies frappées par un atelier officiel, les monnaies coulées trompaient l'utilisateur sur leur réel caractère. Ces pièces coulées ne pouvaient être reconnues par l'État qui, en tant qu'autorité émettrice, devait préserver la confiance du public dans la monnaie impériale. Les monnaies coulées, quelles qu'elles soient, étaient des fausses monnaies. Cf. R. WOLTERS, *Nummi Signati. Untersuchungen zur römischen Münzprägung und Geldwirtschaft*, Munich, 1999, p. 368-370 (Vestigia, 49) ; M. PFISTERER, « Limesfalsa und Eisenmünzen – Römisches Ersatzkleingeld am Donaulimes », dans M. ALRAM, F. SCHMIDT-DICK (éd.), *Numismata Carnuntina. Forschungen und Material. Die Fundmünzen der römischen Zeit in Österreich Abt. III, Band 2*, Vienne, 2007, p. 767-768 (Veröffentlichungen der Numismatischen Kommission, 44). *Contra* M.-R. ALFÖLDI, « Le monete fuse nel II e III secolo nell'Impero romano e le loro matrici di terracotta: la discussione attuale », dans F. M. VANNI, S. BUSSI (éd.), *La moneta fusa nel mondo antico. Quale alternativa alla coniazione ? Convegno Internazionale di studio (Arezzo, 19-20 settembre 2003)*, Società Numismatica Italiana, Milan, 2004, p. 232 (Collana di Numismatica e Scienze affini 4) soutient que la production de monnaies coulées en bronze aurait été tolérée comme monnayage de nécessité jusqu'en 326. Dans le même sens C. KING, « Roman copies », dans C. KING, D. WIGG (éd.), *Coin finds and coin use in the Roman World (The Thirteenth Oxford Symposium on Coinage and Monetary History, 25.-27.3.1993)*, Berlin, 1996, p. 246 (SFMA, 10).

compte tenu du fait que les bronzes à l'effigie laurée (as et sesterces) ont été frappés en très grande quantité. Une telle singularité de la production laisserait supposer un choix délibéré : celui de surmouler uniquement des monnaies radiées plutôt que laurées. À l'évidence, cette anomalie abonderait dans le sens d'une activité très étroitement liée à la politique monétaire de Postume vis-à-vis de la pièce radiée.

Pour conclure tirons encore une dernière leçon : la pratique de la reffrappe d'espèces en bronze du Haut-Empire démontre que ces monnaies circulaient en même temps que le monnayage de Postume. On relève en effet régulièrement leur présence conjointe, aux côtés parfois d'antoniniens, dans les trésors monétaires, c'est-à-dire dans des dépôts homogènes, exhumés en Gaule septentrionale²³. L'actuelle Normandie ne fait pas exception²⁴ (Fig. 4) :

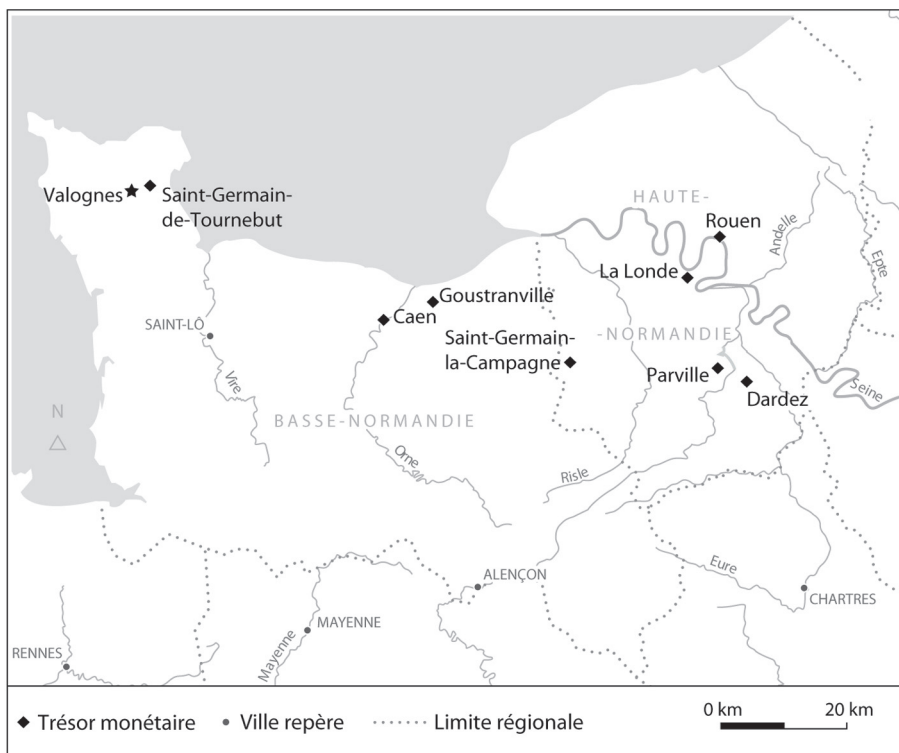


Fig. 4. – Trésors de monnaies de bronze du Haut-Empire et de sesterces et doubles sesterces officiels ou imités de Postume découverts dans l'actuelle Normandie.

23 P. BASTIEN, *Le monnayage...*, *op. cit.*, p. 95-108. D'autres découvertes ont été signalées depuis la publication de l'ouvrage de P. Bastien : cf. notamment P. BASTIEN et F. VASSELLE, « Trouvaille de monnaies de bronze du Haut-Empire et de Postume à Morchain (départ. Somme, arr. Péronne, cant. Nesle) », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, juillet 1971, p. 83-85 ; H. HUVELIN et D. NONY, « Le trésor de Néry (Oise)... », *op. cit.*, p. 89-107.

24 Pour chaque dépôt, les monnaies sont classées de la plus ancienne à la plus récente.

- À Dardez²⁵ (Eure), A. de Barthélémy mentionne la découverte en 1874 de 166 monnaies de bronze, parmi lesquelles figuraient des exemplaires attribués à Nerva, Trajan, Hadrien, Sabine, Antonin le Pieux (30), Faustine (mère et fille), Marc-Aurèle (20), Lucius Verus, Lucille, Commode, Crispine, Didius Julianus, Septime Sévère, Julia Domna, Sévère Alexandre, Julia Mamaea, Gordien III et Postume (4 sesterces).
- À Parville²⁶ (Eure), une fouille conduite par l'Inrap a mis au jour en 2006 un dépôt de 100 monnaies de bronze, composées de 22 sesterces du Haut-Empire et de 78 sesterces à l'effigie radiée de Postume (dont 34 au moins proviennent de l'atelier II).
- À Saint-Germain-la-Campagne²⁷ (Eure), en 1931, un ouvrier occupé à extraire des cailloux découvrit un ensemble de 270 monnaies de bronze (sesterces). Les pièces étaient disposées à chant, de manière semble-t-il à former des piles horizontales. 28 exemplaires ont été examinés, parmi lesquels on dénombre des monnaies d'Hadrien (1), Sabine (1), Antonin le Pieux (5), Faustine mère (6), Marc-Aurèle (3), Antonin divinisé (1), Lucille (2), Commode (3), Septime Sévère (1), Sévère Alexandre (2), Maxime (1), Gordien III (1) et Postume (1).
- À Caen²⁸ (Calvados), en 1851, ce sont 40 sesterces du Haut-Empire (dont 2 Commode) qui ont été découverts mêlés à 7 ou 8 bronzes de Postume.
- À Goustranville²⁹ (Calvados), 16 monnaies de bronze ont été découvertes groupées lors d'une fouille conduite, en 2013, par l'Inrap (resp. G. Léon). Cette trouvaille est inédite ; le lot se décompose en 9 sesterces du Haut-Empire (règnes de Trajan, Antonin le Pieux et Marc-Aurèle), 5 bronzes de Postume et 2 exemplaires indéterminés.
- À La Londe³⁰ (Seine-Maritime), en 1884, le dépôt découvert se composait d'environ 120 monnaies de bronze aux effigies de Trajan, Hadrien (14), Antonin le Pieux, Faustine (mère et fille), Marc-Aurèle, Lucius Verus, Lucille, Commode (13), Crispine, Septime Sévère, Julia Domna et Postume (14 sesterces).

25 A. DE BARTHÉLÉMY, « Trésor de Dardez », *Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie*, IV, 1873-1874, p. 343-344 ; X. LORIOU et S. SCHEERS, *Corpus des trésors monétaires antiques de la France, IV. Haute-Normandie*, Paris, Société française de Numismatique, 1985, p. 78, n° 27.

26 Information F. Pilon, cf. http://www.inrap.fr/userdata/c_bloc_file/5/5554/2981_fichier_dossier_215_pdf_2.pdf

27 X. LORIOU et S. SCHEERS, *Corpus des trésors monétaires...*, *op. cit.*, p. 92, n° 66.

28 G. MANCEL, « Note sur des médailles trouvées à la Garenne près Caen », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1851, t. XIX, p. 254 ; A. BLANCHET, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, Paris, Ernest Leroux, 1900, n° 411.

29 En cours d'étude, service de numismatique du CRAHAM, Université de Caen Basse-Normandie.

30 J. DELAPORTE et X. LORIOU, « Les trésors de monnaies romaines découverts dans le département de la Seine-Maritime », *Cahier des Annales de Normandie*, 12/1, 1980, p. 35, n° 35 ; X. LORIOU et S. SCHEERS, *Corpus des trésors monétaires...*, *op. cit.*, p. 33, n° 45.

- À Rouen³¹ (Seine-Maritime), avant 1908, une découverte de monnaies de « grand bronze » (probablement des sesterces) a été signalée à la Côte Sainte-Catherine. On dénombre des monnaies de Trajan (5), Antonin le Pieux (1), Faustine (4), Marc-Aurèle (1), Commode (4), Sévère Alexandre (1) et Postume (5).
- À Saint-Germain-de-Tournebut³² (Manche), ce sont 33 deniers (à majorité de la République romaine) qui ont été fortuitement découverts en 2006 avec 3 bronzes du Haut-Empire (2 sesterces et 1 *dupondius* de Marc-Aurèle) et 1 sesterce radié de Postume.

Les trésors monétaires sont composés en majorité de monnaies de bronze des Antonins (96-192), aux effigies généralement de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle. Presque toujours il s'agit de sesterces ; les mentions d'as ou de *dupondii* sont plus exceptionnelles. Quoi qu'il en soit, ces découvertes montrent bien que, dans l'actuelle Normandie aussi, la thésaurisation de monnaies de bronze du Haut-Empire et de sesterces et doubles sesterces officiels ou imités de Postume était une pratique répandue sous le règne de l'empereur des Gaules³³. Un autre constat s'impose : si l'on en juge par la composition des trésors, la circulation du bronze connaît de sérieux problèmes. Entre la fin du règne de Commode (192) et les années 260, rares sont les émissions qui parviennent dans l'Ouest de la Gaule. Ce défaut de flux monétaire, pendant près d'un demi-siècle, aurait donc été essentiellement compensé par une utilisation du stock métallique du II^e siècle³⁴.

Or, depuis les larges enquêtes de J.-P. Callu, la circulation du bronze en Occident est bien connue. En 1969, il en a exposé les grandes lignes, en soulignant que la monnaie de bronze ne jouait plus au III^e siècle le rôle impérial qui avait été le sien au cours du siècle précédent³⁵. Elle était devenue une monnaie locale, limitée à l'Italie, à l'Espagne et à l'Afrique du Nord³⁶. Plus on

31 32 monnaies furent données au musée des Antiquités de Rouen : cf. J. DELAPORTE et X. LORIOT, « Les trésors de monnaies romaines... », *op. cit.*, p. 41-42, n° 62 ; X. LORIOT et S. SCHEERS, *Corpus des trésors monétaires...*, *op. cit.*, p. 41, n° 66.

32 Il n'est pas certain qu'il s'agisse d'un ensemble clos. L'assemblage monétaire n'a pas été contextualisé. Documentation service de numismatique du CRAHAM, Université de Caen Basse-Normandie.

33 Cf. *supra* n. 22.

34 La pénurie du bronze dans l'Ouest de la Gaule a été récemment soulignée par G. AUBIN, M. MONTEIL *et al.*, « Sanctuaires et pratiques religieuses du III^e au V^e s. apr. J.-C. dans l'ouest de la province de Lyonnaise et de ses marges », dans W. VAN ANDRINGA (dir.), *La fin des Dieux*, Paris, *Gallia* 71.1, 2014, p. 227. Voir aussi P.-M. GUIHARD et F. FICHET DE CLAIRFONTAINE, « Les moules monétaires... », *op. cit.*

35 J.-P. CALLU, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, Éditions E. de Boccard, 1969, p. 111-146 (Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, 214). Sur la circulation du bronze, voir aussi M. THIRION, « Les trésors... », *op. cit.*, p. 81-198 ; Th. V. BUTTREY, « A hoard of sestertii from Bordeaux and the problem of bronze circulation in the third century A.D. », *Museum Notes*, 18, 1972, p. 45-48.

36 J.-P. BOST *et al.*, « Le trésor de Cabrera III : sesterces de Domitien à Valérien », dans *L'épave Cabrera III (Majorque)*, Talence/Paris, 1992, p. 103-116 ; A. BERNARDELLI, « La tesaurizzazione di

s'éloignait de ces régions et plus les provinces eurent de grandes difficultés à s'approvisionner en bronzes frappés à Rome. En Gaule, tout comme en Britannia³⁷ ou encore dans les Germanies, les monnaies de bronze émises après le règne de Commode (180-192) y circulaient peu et surtout le stock métallique a vu survivre en abondance les émissions des générations passées, en particulier des années 96-192³⁸. Par opportunité, probablement, des monnayeurs locaux surent tirer profit d'une situation qui mettait en somme à disposition un matériel ancien prêt à être détourné. Les refrappes de monnaies de bronze du Haut-Empire, à l'instar de celle mise au jour sur le site d'*Alauna*, sont donc toutes remarquables par le but qui peut leur être assigné : recycler sans frais de vieilles espèces laurées, en particulier des sesterces, pour les transformer en pièces radiées de plus grande valeur. L'occasion aurait-elle fait le larron, pour paraphraser un vieil adage ? Tout porte à le croire.

Bibliographie des découvertes citées

Estrée-Wamin = P. BASTIEN et R. VICTOOR, « La trouvaille de doubles sesterces de Postume d'Estrée-Wamin et la fin de la thésaurisation du bronze en Occident », dans *Trésors Monétaires*, t. I, Paris, BnF, 1979, p. 45-54 ;

Ardennes = P. KIERNAN, « Counterfeit Bronze Coinage in the Late Third Century A.D. The Ardennes Hoard of imitation double sestertii of Postumus », *Kölner Jahrbuch*, 42, 2009, p. 625-687 ;

Châteaubeau = F. PILON, « Un dépôt monétaire du III^e siècle au sanctuaire de sources de Châteaubeau (Seine-et-Marne). Nouvelles analyses physico-chimiques de bronzes de Postume », dans *Trésors Monétaires*, t. XIII, 1992, p. 59-72 ;

Genainville = P.-H. MITARD, « Les monnaies du sanctuaire gallo-romain des Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise) », dans *Trésors Monétaires*, t. XV, 1995, p. 169-213 ;

Guiscard = P. BASTIEN, « La trouvaille de Guiscard (monnaies de bronze de Postume) », *Revue Numismatique*, 1962, p. 232-236 ;

Néry = H. HUVELIN et D. NONY, « Le trésor de Néry (Oise), monnaies de bronze sous Postume », *Revue Numismatique*, 1978, p. 89-107 ;

moneta di bronzo in Italia nel III secolo d.c. e la legge di Gresham : alcune considerazioni », dans *I Ritrovamenti monetali e la legge di Gresham (Atti del III Congresso Internazionale di Numismatica e di Storia Monetaria, Padova, 28-29 ottobre 2005)*, Padoue, 2006, p. 69-101.

³⁷ Voir notamment R. ABDY, « The decline and fall of the sestertius in Roman Britain : a case study », dans *I Ritrovamenti monetali...*, *op. cit.*, p. 45-55.

³⁸ D. HOLLARD 1996, « La circulation monétaire en Gaule au III^e siècle après J.-C. », dans C. KING, D. WOOLF, *Coin finds and coin use...*, *op. cit.*, p. 211 ; D. HOLLARD et B. FOUCRAY, « Le trésor multiple de deniers et d'antoniniens de Cravent (Yvelines) », dans *Trésors Monétaires*, t. XV, Paris, BnF, 1995, p. 74.

Méricourt-l'Abbé = D. GRICOURT et D. HOLLARD, « Le trésor romain de Méricourt-l'Abbé. Recherches sur les monnayages d'imitation tardifs de Postume », dans *Trésors Monétaires*, t. XIII, Paris, BnF, 1992, p. 15-43 ;

Picardie = D. HOLLARD, « Bronzes de Postume trouvés en Picardie », dans *Trésors Monétaires*, t. X, Paris, BnF, 1988, p. 45-54 ;

Parville = F. PILON, « Étude numismatique », dans D. LUKAS (dir.), *Parville, Eure, « Bois de Parville »*. De la ferme gauloise à la villa gallo-romaine, Rapport final d'opération, Inrap, 2010, t. II, p. 373-407 ;

Elverdinge et Werken = M. THIRION, « Les trésors de sesterces d'Elverdinge et de Werken », *Revue Belge de Numismatique*, 1960, p. 81-198.

Résumé

Monnaie de bronze du Haut-Empire surfrappée découverte à Alauna (Valognes, Manche). Retour sur le « double sesterce » de Postume. – Cette étude porte sur une monnaie romaine en bronze découverte lors de la fouille de l'agglomération antique d'Alauna (aujourd'hui Valognes, Manche). Il s'agit d'un sesterce du Haut-Empire qui présente la particularité d'avoir été surfrappé au type d'un monnayage plus récent – un siècle sépare les deux frappes. Au droit de la monnaie, deux bustes se superposent distinctement l'un sur l'autre : l'effigie laurée d'Antonin le Pieux (138-161) a été remplacée par celle radiée de Postume (260-269). Une telle manipulation donne non seulement l'occasion de revenir sur la question du détournement d'anciennes monnaies, mais aussi sur la prime accordée à l'effigie radiée de l'usurpateur gaulois.

Mots clés : numismatique – Postume – Haut-Empire – sesterce – surfrappe – couronne radiée – faussaire.

